



# Commune de Feillens

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Votants : 22 (C. Renoud-Lyat a donné pouvoir à G. Monterrat, N. Vermel a donné pouvoir à G. Dumas)

Votes : Pour 22 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 6 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq et le douze mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Duby R., Gonod S., Joly E., Mendes F., Renoud-Lyat C., Vermel N., Verne O. et MM Billoudet G., Bornarel R. (arrivé à 20h25), Chambard B., Condemine J-P., Delalande A., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G., Vaissaud D.

Excusés : Mmes Renoud-Lyat C. (a donné pouvoir à Monterrat G.) et Vermel N. (a donné pouvoir à Dumas G.)

Absents : Poli V.

Secrétaire de séance : Françoise Mendes

### Objet : Modification du tableau des effectifs

**Vu** la loi 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

**Vu** la loi 844-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilité l'autorité à recruter, et le cas échéant si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3

**Considérant** qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

**Considérant** que le précédent tableau des effectifs de la commune doit être mis à jour suite aux différents mouvements de personnels et évolutions de carrière.

Monsieur le Maire propose donc la création des emplois suivants :

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
EMPLOIS		GRADE ou CADRE D'EMPLOI
<b>Services administratifs</b>		
Direction Générale des services	1	Cadre d'emploi des attachés
Chargé d'urbanisme	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Comptabilité, état civil, élections	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Etat civil, aide sociale, accueil	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Chargée d'accueil, titres d'identité	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs,
<b>Services techniques</b>		
Entretien des bâtiments	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Entretien voirie et réseaux	3	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Agent polyvalent	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Entretien espaces verts	3	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Entretien Salle Polyvalente	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques
<b>Services école</b>		
Encadrement des enfants + cantine + ménage	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques

C EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	
EMPLOIS	GRADE ou CADRE D'EMPLOI
<b>Services administratifs</b>	
Chargé d'accueil pour les titres d'identité e	1 Cadre d'emploi des adjoints administratifs Ouvert aux contractuels – 22h/semaine
<b>Services techniques</b>	
Entretien des bâtiments	1 Cadre d'emploi des adjoints techniques Ouverts aux contractuels - 20.17h/semaine
<b>M</b>	
Encadrement enfants école + cantine n i c	3 Cadre d'emploi des adjoints techniques - 12.44h / semaine - 28.75h/semaine - 34.35h/semaine ouvert aux contractuels
T p a l ,	2 Cadre d'emploi des adjoints d'animation Ouvert aux contractuels - 6,27 /semaine 5 Cadre d'emploi des adjoints techniques Ouvert aux contractuels - 6,84h/semaine
<b>Service social</b>	
ATSEM A	1 Cadre d'emploi des ATSEM - 31,58h/semaine (en disponibilité)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la création des emplois tels que présentés ci-dessus.

Pour copie conforme  
Le Maire



Guy BILLOUDET  
Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités  
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

Affiché le  
Le Maire,